

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

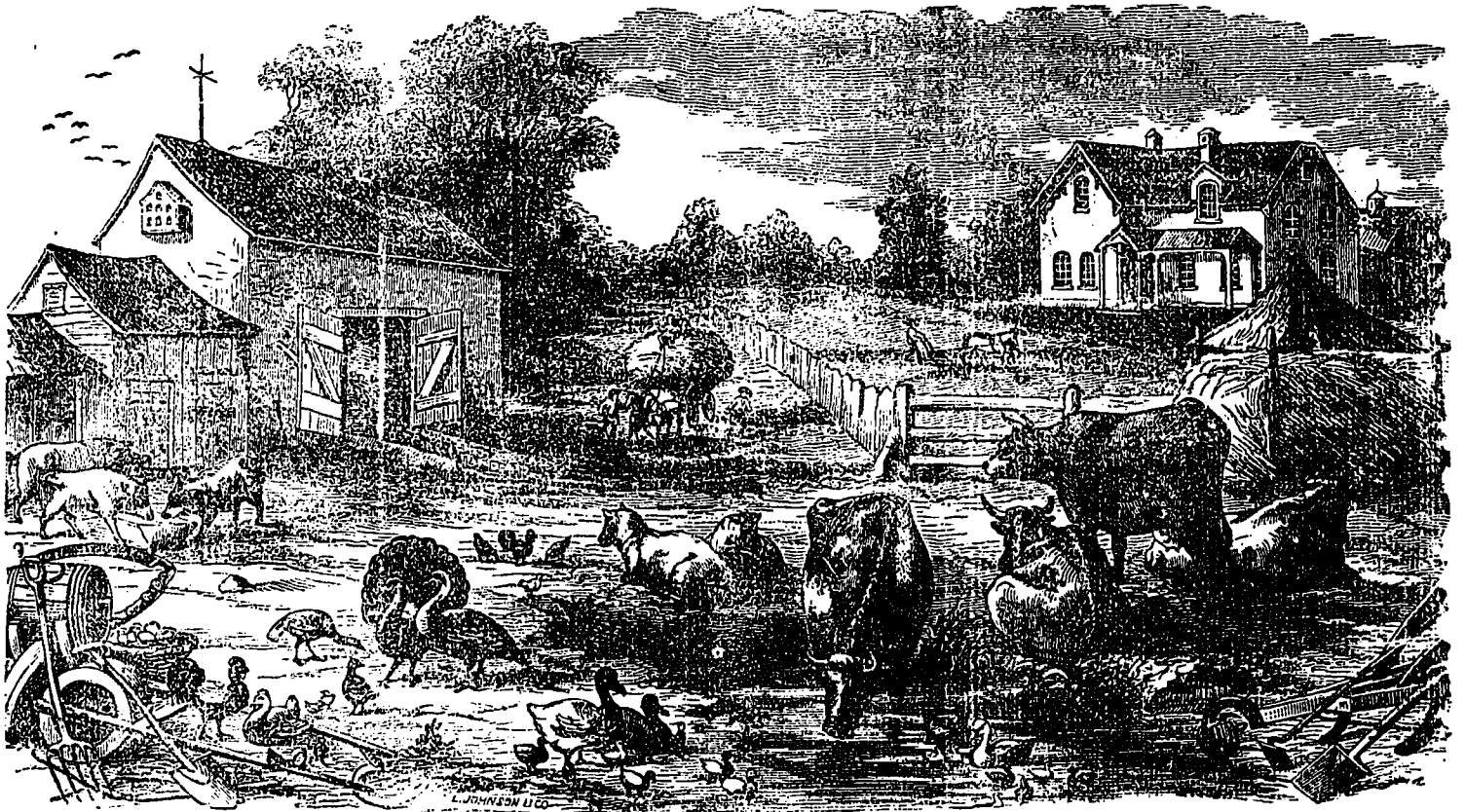
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]

Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 1

St. Hyacinthe,—Province de Québec —Mercredi, 25 Mai 1870.

No. 34



JOURNAL D'AGRICULTURE.

Conditions.—L'abonnement sera de *Un Ecu* pour un an d'avance; quand il ne sera pas payé d'avance l'abonnement sera de \$1. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Toute personne qui organisera un club de 50 abonnés aura droit à 50 copies du *Journal* pour \$20.

20 copies \$8-50. 10 copies \$4-50.

Le *Journal d'Agriculture* paraîtra le Mercredi de chaque semaine.

Nous traiterons de gré à gré pour les annonces.

Toutes lettres, etc., devront être adressées *Franco* au

Journal d'Agriculture.

Le "*Journal d'Agriculture*" est imprimé et publié par Camille Lussier dans la maison en briques de H. J. Doherty

TRAITE DES VACHES LAITIÈRES.

(Suite.)

CHAPITRE V.

CLASSIFICATION DES VACHES.

En étudiant la classification des vaches établie dans ce chapitre, on remarquera que les animaux de même race, et de même ordre, à quelque classe qu'ils appartiennent, donnent à peu près la même quantité de lait: on comprend néanmoins que dans la comparaison, il faut tenir compte de la taille de l'individu, et de son poids. Une grosse vache doit donner plus de lait qu'une petite.

L'expérience a prouvé que la quantité et la durée du lait chez une vache quelconque peuvent n'être pas conformes à celles désignées par la classification, car le climat, la nourriture et la saison exercent naturellement une grande influence; mais partout les vaches des premiers ordres sont toujours les meilleures et les plus productives.

Il importe de faire remarquer une fois pour toutes que les dénominations, première, seconde, etc., classe, n'ont pas pour but de ranger les classes par ordre de mérite, quoiqu'il y ait entre elles, sous le rapport du rendement en lait, quelque différence. Les flandrines, par exemple, semblent, en général l'emporter; cette différence cependant est assez peu appréciable pour qu'on soit forcé d'en tenir compte: toutes les vaches du premier ordre à quelque classe qu'elles appartiennent, peuvent être considérées comme à peu près égales, et quand on en possède une, on l'échangerait sans raison suffisante contre une autre.

En résumé, ce qu'il y a d'essentiel, sous le double rapport du rendement en lait et de la reproduction, c'est l'étendue ou la surface de l'écusson. Mais cette étendue et cette surface ne peuvent s'apprécier avec une exactitude suffisante qu'autant que l'on tient compte de la forme de l'écusson, que

l'on rapproche les formes semblables, que l'on sépare les formes dissemblables.

Comme la superficie de l'écusson peut varier avec la taille et la corpulence des individus, au lieu de l'évaluer, nous avons désigné avec soin, jusqu'à quelles distances de l'extérieur des cuisses, des jarrets, de la vulve, etc., devraient s'étendre les limites de l'écusson, en un mot, où ses points extrêmes devaient aboutir. C'est le meilleur moyen de préciser sans incertitude l'ordre de tout écusson donné.

Les vaches bâtardes de chaque classe seront représentées après les ordres de leur classe, et reconnaissables par les épis qui les caractérisent.

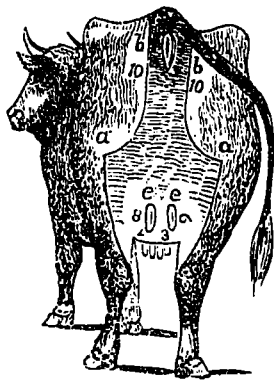
On a donné le nom de bâtardes aux vaches qui, lorsqu'elles sont arrivées à une nouvelle gestation, perdent leur lait sur le champ, ou du moins peu de jours après; on trouve dans toutes les classes et dans tous les ordres: quelquefois elles sont grandes laitières, mais dès qu'elles sont pleines de nouveau, elles ne donnent plus de lait ou le perdent très promptement.

Comme il sera question de vaches de haute, moyenne et basse taille, nous allons dire de suite ce que signifie ces expressions. On appelle vaches de haute taille celles qui pèsent de 7 à 800 livres; de moyenne taille, celles qui pèsent de 5 à 600 livres; et de basse taille, celles qui pèsent de 3 à 400 livres.

PREMIERE CLASSE.

FLANDRINE.

Haute Taille.



1er ordre.

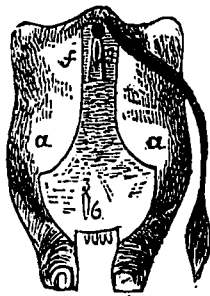
Les vaches du premier ordre de cette taille donnent, dans leur force de lait, douze pots de lait environ par jour, c'est-à-dire, jusqu'à l'époque où elles sont pleines de nouveau. A partir de ce moment, la quantité de leur lait diminue peu-à-peu, mais elles le maintiennent pendant toute la durée de leur gestation. Les vaches de cet ordre ne

tarissent pas, si on continue à les traire; mais il est essentiel qu'on les laisse se reposer d'un mois à six semaines avant leur parturition.

On reconnaît les vaches de cette classe et de cet ordre à la forme de leur écusson, puis on ce qu'elles ont le pis fin et souple, couvert d'un léger duvet qui remonte, à partir du milieu des quatre trayons, dans toute l'étendue de la partie postérieure; le poil montant prend aussi en dedans et au-dessus des deux jarrets, se prolonge le long des cuisses et déborde, tant à droite qu'à gauche, sur les points marqués *aa*, en resserrant jusqu'aux points marqués *bb* dont chacun est éloigné de $3\frac{1}{2}$ pouces environ de chaque côté de la vulve; elles ont ordinairement au-dessus des trayons de derrière deux petits épis nommés *ovales* formés par du poil descendant et marqués *cc* dans la gravure; chacun de ces épis a environ $1\frac{1}{4}$ pouces de largeur et 3 pouces de hauteur; cette forme d'épi se distingue par la couleur du poil, plus blanc que celui de l'écusson.

Le premier ordre de cette classe a en outre l'intérieur et le fond des cuisses, jusqu'à la vulve, d'une couleur jaunâtre, parsemée de plusieurs taches noires et rousses; on grattant la peau dans cette partie, on détache des pellicules d'où tombe une poussière un peu semblable à du menu son et qui constitue un des caractères distinctifs dénotant, avec la quantité, la qualité butyreuse du lait.

Nous prévenons le lecteur que les figures de la classification représentent les écussons comme si c'était une surface plane vue dans son étendue, il voudra bien tenir compte de cette observation et se rappeler que, vu sur la tête, le rapprochement des cuisses de l'animal cachant une partie du dessin, l'écusson paraît avoir alors moins de développement qu'il n'en a réellement.



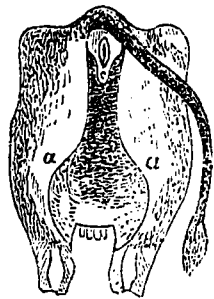
2e ordre.

Ces vaches donneront dans leur force de lait 10 pots environ par jour, et

le maintiendront jusqu'à ce qu'elles soient pleines de sept mois.

Les marques de cet ordre ressemblent à celles du premier.

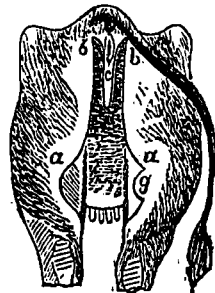
Elles ont en outre un petit épi *b* de poil descendant, nommé épi *babin*, qui est situé sur le côté, au-dessous de la vulve, soit à droite, soit à gauche, quelquefois des deux côtés à la fois. Cet épi se distingue par un poil très court, et indique une diminution du produit journalier de la bête d'environ deux pintes. Cet ordre ne porte qu'un épi ovale au-dessus des trayons.



3e ordre.

Les vaches de cet ordre donnent 8 à 9 pots de lait par jour, et maintiennent leur lait jusqu'à ce qu'elles soient pleines de six mois.

La forme de leur écusson est semblable à celle de l'ordre précédent, mais il est plus étroit; et on diffère en ce sens qu'il y a un épi, nommé *vulvé* formant sous la vulve un demi rond de poil descendant, qui l'enfourche. Cette marque est désignée par la lettre *c*, dans la gravure ci-dessus. La couleur du poil de l'épi descendant se distingue par son lustre, et apparaît plus blanche que le poil montant. Cet ordre a quelquefois un épi ovale à gauche au-dessus des trayons.



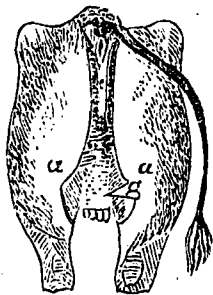
4e ordre.

Les vaches du quatrième ordre donnent dans leur force 6 à 7 pots de lait, et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de cinq mois.

La forme de l'écusson de cet ordre diffère des précédents en ce que la partie recouverte de poil montant n'est

pas aussi large en surface; les points *aa* sont plus resserrées en dedans des cuisses; les points *bb* sont plus rapprochés de la vulve; on y trouve l'épi vulvé formé de poil descendant qui embrasse la vulve, et dont la forme, souvent arrondie à sa base, se termine quelquefois en forme de fourche.

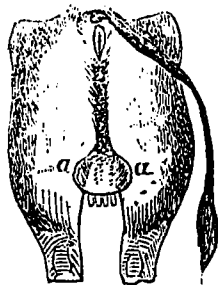
Cet épi est plus grand que celui de l'ordre précédent marqué *c*; il se distingue aussi par le lustre du poil, qui paraît encore plus blanc. Il n'y a pas d'épi ovale à la droite de l'écusson, mais un épi cuissard marqué *g*.



5E ORDRE.

Les vaches du cinquième ordre donnent environ 5 pots de lait par jour, et maintiennent leur lait jusqu'à ce qu'elles soient pleines de quatre mois.

L'écusson de cet ordre est un peu plus resserré aux points *aa* et *bb* que dans l'ordre précédent; au-dessous de la vulve est un épi qui forme une ligne de poil descendant d'environ 5 pouces de long sur 1 de large, marqué par la lettre *c*. A droite, il y a une autre espèce d'épi nommé *cuissard* formé de poil descendant, et qui empiète sur la surface de l'écusson dans la partie où celui-ci est caché au fond des cuisses. Il est marqué *g* dans la gravure.



6E ORDRE.

Les vaches de cet ordre donnent environ 3½ pots de lait par jour, et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de trois mois.

L'écusson est encore plus resserré que le précédent vers les points *aa*, et l'épi vulvé est plus grand que celui de l'ordre précédent.

Quelquefois, il se trouve deux épis nommés *cuissards*, dont le poil est descendant; ils forment deux échancrures à l'écusson.

(A continuer.)

SOCIÉTÉS D'APICULTURE.

A cette époque de l'année, où l'activité des abeilles remplit les apiculteurs des plus belles espérances, et maintenant que l'attention de nos populations est plus que jamais tournée vers l'industrie si lucrative de l'apiculture, nous nous demandons s'il ne serait pas à propos d'organiser dans la Province des Sociétés d'Apiculture. Des sociétés analogues existent dans plusieurs autres pays et notamment en France, et contribuent puissamment à l'avancement de ceux qui en font partie.

Le but d'une telle société serait de travailler à l'extension et à l'amélioration de la culture des abeilles; de donner des expositions, des conférences publiques, où les bons procédés seraient vantés et les pratiques abusives et routinières condamnées; de chercher des débouchés aux produits de l'apiculture, enfin de protéger les apiculteurs par tous les moyens possibles.

Pour notre part nous croyons que la formation d'une telle société est non-seulement possible, mais très-facile: nous connaissons, dans les environs de St. Hyacinthe, une foule d'apiculteurs intelligents qui pourraient en diriger l'organisation et veiller à son bon fonctionnement.

L'importance de l'Apiculture semble être trop peu appréciée dans le pays.

Notre climat, malgré sa sévérité, est propre à cette branche de l'industrie agricole; et des millions de piastres sont perdus chaque année par les habitants de la campagne faute de savoir profiter des avantages offerts par la culture des abeilles.

Quand aux débouchés, il n'ont pas manqué jusqu'ici, et au fur et à mesure que nous produirons, nous pourrions agrandir le cercle de nos exportations. Il est un adage parmi les cultivateurs qui dit: *Tâchons d'avoir des noix, et nous trouverons toujours des pierres pour les casser*; nous pourrions l'appliquer à l'apiculture: produisons du beau miel, fabriquons toutes les substances dont il est la matière première, tel qu'alcool, hydromel, etc., ayons de la belle cire, et les acheteurs ne manqueront jamais.

Le moyen pratique de faire attein-

dre à l'apiculture le rang et l'état amélioré qui lui conviennent, serait la formation d'une ou plusieurs sociétés d'Apiculture. Nous invitons en conséquence les apiculteurs du District de St. Hyacinthe à nous faire connaître leurs vues sur le sujet, et nous prendrons les mesures nécessaires pour les convoquer en assemblée.

COLONISATION.

La Société de Colonisation No. 1 de St. Hyacinthe, réunie en assemblée générale, jeudi le 19 mai courant, a adopté les résolutions suivantes:

10. Les Canadiens qui résident aux Etats-Unis pourront devenir membres ou colons de la société en se conformant à la constitution et aux règlements.

20. Le conseil d'administration pourra faire des règlements pour prévenir le déboisement abusif des lots réservés à la société.

30. Le conseil d'administration pourra fixer les conditions auxquelles on pourra devenir colon sur les lots de la société.

40. Nul ne pourra devenir colon sur les lots réservés à la société sans l'approbation expresse ou tacite du conseil d'administration.

50. Les lots de la société seront répartis entre les colons de la manière réglée par le conseil d'administration dans chaque cas.

60. Le montant des secours à accorder aux colons, et le mode de distribuer et répartir tels secours, seront déterminés par le conseil d'administration.

70. Les vacances qui surviendront parmi les officiers ou les directeurs seront remplies par le conseil d'administration, et les officiers ainsi élus resteront en office jusqu'à la prochaine assemblée générale du deuxième lundi de juin. Il y aura vacance par la mort, la résignation, ou l'absence pendant trois séances consécutives des assemblées du conseil d'administration, sans motifs acceptés par le dit conseil.

Le Conseil d'Administration de la même société a aussi adopté les Règlements suivants:

10. Les colons devront être souscripteurs à la société pour au moins \$10 courant, et ils recevront du Conseil d'Administration des secours pour un montant égal à leur souscription et au moins 50 pour cent en sus.

Ces secours consisteront, autant que possible, en défrichement sur les lots qu'ils auront pris.

Pour devenir membre il faudra signer l'obligation suivante :

DECLARATION.

"Je Soussigné, déclare vouloir m'associer à la Société de Colonisation No. 1 de St. Hyacinthe et devenir colon de la dite Société et m'engage à me soumettre à toutes les dispositions de "l'acte des Sociétés de Colonisation" et aux Constitutions et Règlements de la dite Société. Je m'engage de plus, à partir de ce jour, à payer annuellement durant trois ans, entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la dite Société, la somme de \$10.00 courant.

Daté à ce 187 .

Cependant le Conseil d'Administration, pourra, aux conditions par lui fixées, permettra à des personnes n'étant ni membres de la société, ni colons aux termes du présent article, de s'établir sur les terres réservées à la Société.

20. Les souscriptions de moins de \$10.00, et les dons faits à la Société, seront employés au défrichement d'un certain nombre de lots qui seront donnés à des personnes recommandées comme laborieuses, sobres et honnêtes et désirant s'établir dans les cantons de l'Est, ou consacrés à toute autre fin de colonisation approuvée par le Conseil d'Administration tel que construction d'Eglise, de maison d'école ou d'établissement industriel.

30. Les lots de terre que le gouvernement octroyera gratuitement, seront, à la discrétion du Conseil d'Administration, consacrés à des fins de culte, d'éducation ou d'industrie, ou à tout autre but de colonisation approuvé par le Conseil d'Administration; le tout dans l'avantage des colons de la société

40. Les personnes à qui des lots seront donnés, en outre de leurs souscriptions, devront en payer le fonds au gouvernement et se conformer aux règlements concernant la vente des terres de la couronne et à ceux de la société.

50. Le Conseil d'Administration pourra prendre des mesures chaque année, pour faire ensemercer la partie défrichée sur chaque lot, à moins que le colon ne veuille l'ensemencer lui-même ou l'exploiter, soit en pacage, soit en prairie, auquel cas il devra en avertir le Secrétaire-Trésorier au plus tard le premier Mars.

60. Il y aura des assemblées du Con-

seil d'administration chaque fois que les intérêts de la Société le demanderont. Avis en sera donné par le secrétaire-trésorier. Le quorum sera de cinq. Les articles 1, 5 et 6 des Règlements actuels sont par le présent abrogés.

SOIN DES VACHES EN ETE.

L'ombrage est nécessaire aux vaches en été; et si elle n'en ont pas là où elles se trouvent, elles feront une longue marche, si elles sont libres, pour en trouver. Il est raisonnable de croire qu'elles sont les meilleurs juges de ce qu'il leur faut. Il est certain que les vaches qui n'ont pas l'avantage de pouvoir se mettre à l'ombre, et qui restent tout le jour exposées aux ardeurs d'un soleil brûlant, dépérissent, deviennent maigres, et leur rendement de lait diminue en quantité.

Le temps où les vaches mangent le mieux, durant les chaleurs, est à la chute du jour, et de bonne heure le matin quand l'herbe est encore toute imbibée de la rosée. A cause de cela, les cultivateurs ne devraient jamais empêcher leurs vaches d'aller paître durant la nuit. Il y en a qui le soir renferment leurs vaches dans un cour, et qui ne les en laissent sortir que le matin. Nous croyons qu'on devrait changer cette habitude, et ne garder les vaches dans la cour que durant le temps qu'on les trait.

Il faut aussi continuellement tenir à leur disposition de la bonne eau claire et fraîche; et on les laisse boire autant qu'elles le veulent. L'eau est aussi nécessaire aux vaches que l'herbe, et ils se trompent grandement ceux qui croient qu'il suffit de leur donner à boire seulement une fois par jour.

Le cultivateur qui est obligé d'abreuver ses animaux au puit, doit se pourvoir d'un auge d'une dimension suffisante pour son troupeau, et le tenir plein de manière que chaque bête puisse boire toutes les fois qu'elle le voudra.

Quelquefois, on dira que les vaches n'ont besoin de boire qu'une fois par jour parce qu'on ne les aura vues venir s'abreuver qu'une fois par jour. Nous ferons remarquer que cela vient de ce qu'on ne leur donne pas d'eau plus souvent.

Ordinairement, les premiers jours qu'on met les vaches au parc, elles viennent à l'auge aussi souvent que la

soif les prend, mais ne trouvent pas toujours de l'eau; elles viennent à s'apercevoir qu'on ne leur en fournit qu'une fois par jour, et à une certaine heure, et alors, elles prennent l'habitude de ne venir à l'auge qu'à cette heure là.

COMTE DE CHAMBLY.

IMPORTATION D'UN ETALON PERCHERON.

Une assemblée spéciale de la Société d'Agriculture du Comté de Chambly, eut lieu le 14 Mai, à St. Hubert, pour recevoir l'Étalon importé de France, par M. Prefontaine. Une centaine de personnes de toutes les parties du Comté s'étaient rendues pour voir l'Étalon en question.

M. Préfontaine présenta ses comptes, pièces justificatives, certificats, pedigree, etc. Puis le comité procéda à la visite de l'Étalon. "Hector," tel est son nom, demi-sang normand, est âgé de quatre ans. Il pèse près de onze cent cinquante livres. La couleur de sa robe est du plus magnifique bai cerise pommelé que l'on puisse voir. "Hector" est d'élégante apparence, l'œil vif, plein d'ardeur et de feu; ressemble plutôt à un cheval de trait léger que de gros trait, quoiqu'il puisse réunir les deux qualités. Il ressemble un peu à notre variété de chevaux, dite St. Laurent.

"Hector" a remporté le premier prix à Caen dans la classe des Étalous de quatre ans à l'exposition de ce printemps, à laquelle concoururent huit cent chevaux.

C'est assurément une précieuse acquisition pour le Comté de Chambly, mais il est à regretter qu'il ne soit pas plus pesant. Il rencontrerait mieux les besoins du Comté. Les amateurs de chevaux de route sont assurément plus satisfaits que ceux qui voudraient avoir des chevaux pesants pour les lourds charrois.

M. Benoit, M. P., se fit l'interprète de ces derniers. Il suggéra à la Société d'importer l'année prochaine, un Étalon de gros trait. L'importation serait alors parfaite et les Membres de la Société qui ont besoin de chevaux de gros trait seraient aussi satisfaits que ceux qui désirent la vitosse et l'élégance.—(Communiqué.)

LETTRE DES ETATS-UNIS.

(Pour le Journal d'Agriculture.)

Plattsburgh, 20 mai, 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Aujourd'hui il ne sera peut-être pas tout-à-fait hors de propos de vous parler un peu de l'amélioration du bétail, spécialement des bêtes-à-cornes ; car, c'est une chose bien reconnue qu'on y gagne beaucoup à améliorer les races. Pour cela, par exemple, il faut considérer dans le choix des individus que l'on destine à la propagation, la race, l'âge, et les qualités individuelles des animaux.

Nul doute, aimable lecteur, que des bêtes de la même espèce peuvent différer entre elles sous le rapport de la taille, des forces, des dispositions, des qualités, etc. En effet, on sait que par suite de la négligence et de l'insouciance, nos races de bestiaux sont bien inférieures, à ce qu'elles pourraient l'être ; mais, en revanche, elles sont très-susceptibles d'être améliorées.

On améliore une race de deux manières : 1^o en choisissant dans la même race pour accoupler ensemble, les bêtes qui possèdent à un degré plus élevé que les autres les qualités que l'on désire, et qui en général, conviennent à l'usage auquel on les destine. Veut-on, par exemple, créer une race de vaches bonnes laitières, on choisit pour taureau, le fils de la meilleure laitière, et on n'élève que les veaux provenant de vaches qui ont la même qualité. On peut ainsi créer selon le bétail, des races particulièrement propres au travail, au lait et à l'engraissement. Il est entendu qu'on aidera à ce résultat par une bonne nourriture et des soins appropriés. 2^o On améliore aussi par les croisements, c'est-à-dire, en accouplant avec les races du pays des mâles d'une race étrangère et meilleure. En continuant pendant plusieurs générations successives, d'employer des mâles de cette race étrangère, on obtient une race presque analogue.

Néanmoins, cher lecteur, on doit éviter d'accoupler des individus d'une race par trop différente sous le rapport de la taille, de la forme ou des caractères particuliers, car les produits en sont presque toujours mauvais.

Il est surtout préjudiciable d'accoupler un mâle de grande taille, avec une petite femelle. Un des meilleurs moyens d'agrandir nos races, est de

donner aux animaux, surtout pendant leur jeunesse, une nourriture abondante et substantielle.

D'ailleurs, les grandes races ne sont pas toujours les meilleures, et elles ne doivent point avoir la préférence, surtout dans les pays où la nourriture n'est pas très-abondante, car elles sont moins sobres et demandent une nourriture de meilleure qualité que les petites. Le croisement obtenu par des races étrangères est surtout propre à donner certaines qualités, comme des formes plus belles, de la vigueur, une grande disposition à s'engraisser, etc.

Il a été néanmoins observé que l'influence du mâle se fait particulièrement sentir sur l'organisation extérieure de sa progéniture et l'influence de la femelle sur l'organisation intérieure. Ainsi, la forme, l'apparence générale et les organes de la locomotion sont déterminés par le père, tandis que les organes de la vie, les dimensions, la force et le caractère sont déterminés par la mère. Cette règle sans être absolue s'applique à la plupart des cas. Cependant il n'y a aucun doute qu'un animal hérite souvent des qualités de force ou de vigueur que possède l'un et l'autre de ses parents.

Une coutume très-dispendieuse et très-mauvaise est suivie dans la plupart de nos campagnes. Chaque cultivateur élève et entretient son taureau, son verrat, etc., sans connaître, le plus souvent, les qualités des animaux qui les ont produits. Le moindre mal qui arrive dans ces cas, c'est que les générations de ces bêtes se succèdent sans s'améliorer. Mais le plus souvent ces races se détériorent graduellement. Le remède est bien facile et il est moins dispendieux que le mal. Que plusieurs voisins s'associent pour l'acquisition et l'entretien d'un taureau et d'un verrat de race supérieure et qu'on y conduise les femelles au temps où elles viennent en saison. Par l'adoption d'une coutume analogue on a réussi en peu d'années à doubler la valeur de toutes les bêtes de ferme, surtout, dans quelques cantons de l'Est.

A part les qualités spéciales qu'on recherche dans les animaux reproducteurs, et quelles que soient ces qualités, ceux-ci doivent posséder en outre une santé parfaite, une constitution robuste et un caractère doux.

UN AMI DU PROGRES.

M. l'Editeur,

Permettez-moi d'inviter, par l'entremise de votre feuille, le visiteur de la Ferme de mon Voisin à continuer de nous parler de ses visites. Ses écrits étaient des plus utiles ; et je suppose qu'il lui a fallu des raisons graves pour l'arrêter dans son travail. Des hommes comme lui sont trop précieux pour l'avancement de l'agriculture : ils ne peuvent rester dans le silence. Je pense donc que tous les lecteurs du Journal d'Agriculture verront, comme moi, avec plaisir votre estimable correspondant reprendre le cours de ses utiles renseignements.

UN LECTEUR ASSIDU.

IMPORTATION D'UN CHEVAL PERCHERON.

La Société d'Agriculture du Comté d'Yamaska vient d'importer de France un magnifique cheval étalon Percheron de pure race, destiné à servir comme reproducteur, à l'usage des membres de cette société et du public. Ce cheval fortement constitué, d'une grosseur beaucoup plus qu'ordinaire en même temps qu'élégant dans sa forme, est parfaitement sain, vigoureux, en un mot accompli. Au nombre de ses qualités, il en est une, bien rare chez les Percherons ; sa couleur est d'un noir luisant, ce qui le distingue avantageusement parmi ceux qui ont été importés dans le pays jusqu'à présent. Il a été admiré par des centaines de visiteurs qui se sont empressés d'aller le voir à son arrivée à Montréal, mardi, le dix-sept courant. Les Directeurs et Officiers de la Société, assemblés à St. François du Lac, ont eu l'occasion de contempler à l'envi ce fier représentant de la noble race chvaline, et de recevoir des nombreuses personnes venues pour lui faire accueil, les félicitations les plus enthousiastes sur l'excellente acquisition dont ils venaient de doter le Comté d'Yamaska.

La société doit à Georges Leclère, Ecuier, de Montréal, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, et à M. Nazaire Préfontaine, de Chambly, le mérite de l'importation et du choix de l'animal en question. M. Leclère avec le zèle et les connaissances qu'on lui connaît en ce qui touche au progrès agricole a eu l'obligeance de faire pour la Société les correspondances et de diriger les négociations pour l'achat et l'importation du cheval ; M. Préfontaine en a

fait le choix et l'achat en France et c'est sous les soins de ce dernier que le cheval a fait la traversée. Tous deux ont certainement droit aux plus grands éloges et à la confiance particulière que leur succès ne peut manquer de leur assurer.

Les Directeurs de la société d'Yamaska ont adopté, à leur assemblée du dix-sept, la Résolution suivante :

Résolu unanimement :

Que les remerciements les plus sincères de cette Société soient offerts à Messieurs G. Leclère et N. Préfontaine pour la générosité avec laquelle ils ont mis leurs services à la disposition de la Société dans l'achat et l'importation d'un cheval Percheron ; que cette Société fière de l'acquisition faite pour elle par ces Messieurs, ne saurait assez les féliciter sur l'intégrité, le zèle et l'habileté dont ils ont fait preuve en cette circonstance, et que cette société après avoir été si bien servie par ces Messieurs, témoigne publiquement de la haute confiance et de l'estime distinguée que lui inspire envers eux leur conduite habile et honorable.

(Signé) J. B. COMMEAULT.

Président,
V. GLADU,
Secrétaire.

POUR FAIRE DISPARAITRE LES TACHES DE ROUILLE SUR LE LINGE.

Frottez le linge avec un morceau de savon, puis réduisez un bout de craie [blanc d'Espagne] en poudre et frottez-la aussi sur la tache. Étendez le linge sur l'herbe, humectez-le un peu pendant qu'il sèche. En répétant l'opération une seconde fois la rouille disparaîtra.

MOYEN SIMPLE DE GUERIR LE MAL DE DENTS.

Prenez un morceau d'alun, gros comme un pois par exemple, pulvérissez-le, c'est-à-dire, écrasez-le bien fin ; prenez ensuite autant de sel de cuisine, écrasez-le également, et l'ayant bien mélangé à l'alun, vous humectez un tout petit linge de coton et l'imbibez du mélange, après quoi, on le porte dans le creux de la dent. On répète l'action plusieurs fois, s'il est nécessaire, et infailliblement le mal disparaît.

EFFET DU PLÂTRE SUR LE BLÉ.

Le plâtre, dont le nom chimique est "sulfate de chaux," quoiqu'étant un des meilleurs engrais pour l'herbe, surtout pour le trèfle, n'est pas avantageux pour le blé. Il excite la croissance de la paille au détriment du grain. Celui-ci alors est vert et mou plusieurs jours après l'époque où il aurait dû être mûr.

Ce retard expose le blé aux attaques de la rouille et de la mouche à blé. Les matières fertilisantes contenant des phosphates et de la potasse devraient être appliquées au blé pour en retirer de plus abondantes récoltes. Leur effet est toujours avantageux et les espérances d'un produit abondant sont de beaucoup augmentées en enterrant par un labour la dernière coupe de trèfle, quelques mois avant de mettre la semence en terre.—*Gaz. des Campagnes.*

CONTRE LES FURONCLE (CLOUS.)

Faites un emplâtre avec de la melle et de la farine, ou du miel et de la farine, appliquez-le sur le furoncle et renouvelez-le toutes les fois qu'il deviendra sec. Si le furoncle est très douloureux, faites un cataplasme de pain et de lait, humecté avec du liniment volatil et du laudanum. Le liniment volatil se fait en mélangeant ensemble une once d'ammoniac et de l'huile d'olive en proportion suffisante pour que le mélange prenne la consistance de la crème. Ce remède soulagera, diminuera l'inflammation et hâtera la guérison.

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 27 Mai,
Greenbacks achetés à 14 p c de dis-
compte en argent courant.
Argent acheté à 7 p. c. avec le dis-
compte du discompte et vendu à 6.
Or, à New-York, le 26 Mai à
4 hrs. P. M., 114 $\frac{1}{2}$.

OORCORAN & ST. JACQUES,
Courtiers de St. Hyacinthe.



Le Vapeur NOTRE-DAME
n'ira plus à St. Damasc le Sa-
medi matin jusqu'à nouvel ordre.



ARRANGEMENT D'ETE,
Chemin de Fer du Grand Tronc.

Heures des trains, depuis le 30 Mai 1870.
DE MONTREAL EST.

	No 1 méle.	No 5 passager	No 9 passager
	A.M.	P.M.	P.M.
Montréal.....	7.10	1.30	10.10
Belœil.....	9.00	2.32	11.25
St Hilaire.....	9.10	2.40	11.35
Soixantes.....	9.40	2.55.....	
			A.M.
St Hyacinthe.....	10.15	3.20	12.10
St Liboire.....	11.00	3.45	12.10
Upton.....	11.15	3.55	12.45
Acton.....	11.45	4.15	1.05
			P.M.
Richmond.....	1.15	5.15	2.00
Québec.....	7.30	9.30	5.00
Sherbrooke.....	3.40	6.45	3.25

DE L'EST A MONTREAL.

	No 2 passager	No 6 passager	No 10 passager
	P.M.	P.M.	A.M.
Québec.....	1.30	8.00	7.30
	A.M.		
Sherbrooke.....	6.15	4.00	12.20
Richmond.....	7.15	5.00	1.44
Acton.....	8.30	6.15	3.15
Upton.....	8.45	6.30	3.55
St Liboire.....	8.55.....		3.45
St Hyacinthe.....	9.25	7.00	4.15
Soixantes.....	9.40	7.15	4.33
St Hilaire.....	9.55	7.30	4.50
Belœil.....	10.00.....		4.58
Montréal.....	11.00	8.30	6.05

SOCIETE DE COLONISATION No. 1 DE ST. HYACINTHE.

Une assemblée du Conseil d'Administration de cette société aura lieu, à la salle de l'Union-Catholique, en la cité de St Hyacinthe, à 9 hrs. A.M., vendredi le 27 mai courant.

J. A. CHICOINE,

Sacrétaire-Trésorier.

St. Hyacinthe 25 mai 1870.

V O L E .

Dans la nuit de mardi à mercredi, 10 courant dans l'écurie de M. Elie Lemay, du rang double de St. Pie, un cheval de cinq pieds, couleur brun roussâtre, les quatre pattes brunes et le nez rond, portant la tête haute, ayant une grosse queue et très longue, sur le dos il a une petite tache de blanc à l'endroit de la scellette, ferrée des pattes de devant et les pattes de derrière viennent d'être déferés. Quand le cheval est en mouvement il est très excité et les yeux sont très vifs, la crinière est un peu ondulée et peu longue. Toute personne qui en donnera information au soussigné sera généreusement récompensé.

ELIE LEMAY.

St. Pie 11 mai 1870.

BULLETIN COMMERCIAL.

St. Hyacinthe, 21 Mai, 1870.

Voici le prix des grains chez les marchands de cette ville :

Orge par 50 lbs.....	£0 2 0
Avoine par 36 lbs.....	0 1 6
Pois par 66 lbs.....	0 0 0
Graine de lin.....	0 0 0

Montréal 21 mai 1870.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs ..	\$7 a \$8
2me qualité.....	5 a 7
Vache a lait.....	20 a 30
Extra.....	30 a 55
Veaux, 1re qualité.....	10 a 12
2me qualité.....	6 a 9
3me qualité.....	3 a 6
Moutons, 1re qualité.....	8 a 10
2me qualité.....	5 a 7
Agneaux, 1re qualité.....	3 a 4
2me qualité.....	2 a 3
Cochons.....	10 a 12
Foin, 1re qualité par 100 lbs....	5 a 6
2me qualité.....	4 a 6
Paille, 1re qualité.....	2 a 3

St Jean, 21 mai 1870.

Fleur, par quart ..	4 90 a 4 75
par 100 lbs ..	2 30 a 2 40
de blé d'inde p. 100 lbs.	1 90 a 2 00
de sarazin do	1 90 a 2 00
Avoine, par 40 lbs ..	0 35 a 0 37
Orge, do	0 56 a 0 60
Graine de lin ..	1 40 a 1 50
du mil ..	4 25 a 4 50
Pois, par minot ..	0 70 a 0 75
Blé, do	1 00 a 0 00
Blé d'inde par 56 lbs ..	0 70 a 0 75
Sarazin do	0 40 a 0 45
Œufs par douzaine ..	0 13 a 0 15
Volailles par couple ..	0 30 a 0 45
Poulets do	0 50 a 0 60
Oies do	1 00 a 1 50
Dindes do	1 75 a 2 00
Pigeons do	0 10 a 0 12
Beurre frais par livre.....	0 20 a 0 22
salé do	0 18 a 0 20
Saindoux do	0 16 a 0 18
Miel do	0 10 a 0 12
Patates ..	0 50 a 0 60
Lard frais par 100 lbs.....	\$8 00 a 9 00
mess par quart.....	26 00 a 28 00
Bœuf par 100 lbs.....	6 40 a 7 00
Foin do bottes.....	5 00 a 6 00
Paille do do.....	2 00 a 2 50
Bois à la corde.....	3 00 a 5 00

MARCHE DE JOLIETTE.

21 mai 1870.

	piastres	cents
Fleur par quart.....	5 00	à 5 50
do do cent lbs.....	2 20	à 2 50
do Bled-d'Inde do.....	0 00	à 0 00
Avoine par 40 lbs.....	0 35	à 0 37
Orge par 56 lbs.....	0 60	à 0 70
Mil par 48 lbs.....	3 00	à 0 00
Pois par minot.....	0 70	à 0 80
Bled do do.....	1 00	à 1 25
Bled-d'Inde do do.....	0 60	à 0 70
Sarasin do do.....	0 55	à 0 60
Patates do do.....	0 50	à 0 60
Œufs par douzaine.....	0 12	à 0 13
Volailles par couple.....	0 00	à 0 00
Oies do do.....	0 00	à 0 00
Dindes do do.....	0 00	à 0 00
Pigeons do do.....	0 00	à 0 20
Beurre frais par lb.....	0 18	à 0 20
do salé do.....	0 15	à 0 18
Saindoux par lb.....	0 00	à 0 15
Miel do do.....	0 00	à 0 09
Lard frais par cent lbs.....	9 50	à 10 00
do mess par quart.....	0 00	à 0 00
Bœuf par cent lbs.....	0 00	à 0 00
Foin par cent bottes.....	3 00	à 4 00
Paille do do.....	0 00	à 0 00
Bois à la corde.....	3 00	à 3 50

Sherbrooke, 21 mai 1870

Bœuf—par quartier.....	7 @ 10
do livre.....	5 @ 15
Mouton.....	5 @ 15
Agneau.....	0 @ 0
Lard par livre.....	9 @ 10
Beurre—en tinette.....	18 @ 20
do par livre.....	20 @ 25
Fromage.....	8 @ 12
Œufs.....	15 @ 17
Dindes par lb.....	00 @ 00
Poulets.....	30 @ 60
Oies.....	00 @ 00
Patates mint.....	5 0 @ 55
Sucre d'érable.....	0 @ 00
Sarasin.....	40 @ 45
en fleur par poche.....	\$1 50 @ 1 75
Avoine par minot.....	34 @ 50
Laine.....	25 @ 26
Foin, par ton.....	\$ 8 @ 10
Paille do.....	\$ 6 @ 0
Bois—dur, sec.....	\$ 3 @ 00
do vert.....	\$ 2 @ 3
Miel, la boîte.....	00 @ 00

Les Trois-Rivières 21 mai 1870.

Avoine.....	\$0 30 a 0 35
Pois.....	0 80 a 0 85
Galouage.....	0 00 a 0 00
Sarazin.....	0 40 a 0 60
Blé d'inde canadien ..	0 85 a 1 00
Bœuf par lbs.....	0 06 a 0 07
Lard do.....	0 15 a 0 18½
Veau par quartier.....	0 00 a 0 00
Beurre frais par lbs ..	0 20 a 0 25
Œufs par douzaine ..	0 12 a 0 13
Patate au minot.....	0 75 a 0 80
Foin à la botte.....	0 00 a 0 00
Paille do.....	0 00 a 0 00
Sucre d'érable.....	0 10 a 0 00
Poule par couple.....	0 70 a 0 80
Graisse fondu.....	0 00 a 0 0 0
en branche.....	0 00 a 0 0 0
Petite graine d'oignon.....	0 00 a 0 00
Savon du pays.....	0 8 a 0 10
Saindoux par lbs.....	0 18 a 0 20

St. Césaire, 21 Mai 1870.

Fleur—Farine de blé, par 100 lbs	\$2 50 a 2 00
d'Avoine do ..	2 00 a 0 00
de Sarasin do ..	2 00 a 0 00
Grains—Blé par minot.....	0 00, a 0 00
Pois do ..	0 90 a 0 85
Orge do ..	0 00 a 0 60
Avoine do ..	0 30 a 0 35
Sarasin do ..	0 00 a 0 60
Lin do ..	0 00 a 0 00
Blé d'Inde do ..	0 80 a 0 90
Gaudriole do ..	0 43 a 0 44
Légumes—Patates do ..	0 50 a 0 55
Fèves do ..	1 40 a 0 00
Oignons do ..	1 00 a 1 21
Laïteries—Œufs par doz, ..	0 19 a 0 20
Beurre par lbs ..	0 18½ a 0 20
do salé en tinette.....	0 18 a 0 20
Divers—Sucre d'érable par lbs	0 11 a 0 10
Miel do ..	0 10 a 0 02
Saindoux do ..	0 20 a 0 21
Snif la livre.....	0 09 a 0 10
Lard frais par 100 lbs	8 00 a 9 00
Bœuf par quartier..	0 05 a 0 06
moutons do ..	0 42 a 0 60
Bœuf à la livre.....	0 05 a 0 06
Lard par livre.....	0 12½ a 0 13
Lard salé par livre..	0 12½ a 0 13
Lièvre par couple..	0 20 a 0 26
Volailles—Dindes do ..	1 40 a 1 50
Oies do ..	1 20 a 1 40
Canards do ..	0 00 a 0 00
Poules do ..	0 40 a 0 50
Poulets do ..	0 38 a 0 14
Perdrix do ..	0 20 a 0 25
Pommes do ..	0 80 a 0 85
Pommes le quart....	2 00 a 4 00
Tabac ..	0 08 a 0 09
Foin par 100 bottes..	4 50 a 5 00
Paille par 100 bottes.	1 50 a 1 80
Bois—Pruche, par corde.....	\$1 50 a 0 00
Érable sèche do ..	2 60 a 3 00
Merisier do ..	2 50 a 0 00

Montréal 21 mai 1870.

FARINES—Blé par 100 lbs.....	12 0 a 12 0
Farine d'avoine.....	11 6 a 12 6
Do de blé d'inde..	9 6 à 10 6
Do de sarazin ..	8 0 a 8 3
GRAINS—Blé par minot.....	0 0 a 0 0
Orge do ..	2 3 a 2 6
Pois do ..	4 0 a 4 6
Avoine do ..	2 0 a 2 0
Sarazin do ..	2 3 a 2 0
Blé d'inde ..	3 9 a 4 6
LÉGUMES—Patates au sac.....	5 0 a 5 6
Fèves par minot....	7 6 a 8 0
Oignons par tresse..	0 5 a 0 6
LAÏTERIE—Œufs par doz.....	0 9 a 1 0
Beurre frais par lbs ..	1 3 a 1 6
Do salé do ..	0 10 a 1 1
Fromage do ..	0 9 a 1 0
DIVERS—Sucre d'érable do ..	0 5 a 0 6
Miel ..	0 6 a 0 7
Saindoux par lbs ..	0 0 a 1 8
VIANDES—Bœuf à la livre ..	0 3 a 0 6
Lard do ..	0 7 a 0 7
Mouton à la livre.....	0 4 a 0 9
Agneau au quartier..	2 6 a 6 7
Veau à la livre ..	0 6 a 0 8
Lard frais par 100 lbs	45 0 a 47 6
Bœuf do ..	25 0 a 30 2
VOLAILLES—Dindes par couple.....	15 0 a 20 0
Dindes jeunes do ..	10 0 a 15 0
Oies do ..	6 0 a 9 0
Canards do ..	5 0 a 6 0
Poules do ..	5 0 a 6 0
Poulets do ..	3 0 a 5 0
GIBIERS—Canards sauvages ..	2 0 a 3 0
Pigeons ..	1 0 a 1 6
Perdrix ..	0 0 a 0 0
Lièvres & couple ..	0 0 a 0 0
ALCALIS—Potasse, premières ..	5 43 a 5 52
secondes ..	4 70 a 4 79
troisièmes.....	4 00 a 4 00
Perlasse, premières ..	5 16 a 5 10

Sorel, 21 mai 1870.

Fleur par quart.....	5 00 à 5 50
do do cent lbs.....	2 00 2 60
do Bled-d'Inde do.....	1 60 0 00
Avoine par 40 lbs.....	0 28 0 33
Orge par 56 lbs.....	0 60 0 80
Mil par 48 lbs.....	0 00 0 00
Pois par minot.....	0 75 0 80
Blé do do.....	1 00 0 00
Blé d'Inde, do do.....	0 60 0 80
Sarasin, do do.....	0 40 0 50
Patates do do.....	1 20 1 30
Œufs par douzaine.....	0 15 0 18
Volailles par couple.....	0 60 0 80
Oies do do.....	0 80 1 00
Dindes do do.....	1 60 2 00
Pigeons do do.....	0 17 0 20
Beurre frais par lb.....	0 18 0 25
do salé do.....	0 18 0 20
Saindoux par lb.....	0 18 0 22½
Miel do do.....	0 12 0 12
Lard frais par cent lbs.....	10 00 11 00
do mess par quart.....	20 00 25 00
Bœuf par cent lbs.....	6 00 7 50
Foin par cent bottes.....	3 50 5 00
Paille do do.....	2 00 2 50
Bois à la cord ..	2 50 5 00

Montréal, 21 mai 1870.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre	22 a 00
Do No 2, do	20 a 00
Ercono No 1 ..	20 a 21
Do No 2 ..	18 a 20
Vache cirée, légère.....	40 a 41
do do pesant.....	35 a 38
Veau ciré.....	60 a 70
Cuir à harnais.....	25 a 30
Ruffie ..	14 a 15
Pebble ..	14 a 15
Vache en Kid ..	12 a 14
Vache fendue ..	la livre 27 a 30
Patent uni ..	le pied 19 a 20
do carlé ..	" 17 a 18
Peaux de mouton pesantes..	livre 20 a 25
do do légère..	" 25 a 30
Peaux vertes, No 1.....	la livre 8 a 00
No 2 ..	7½ a 0
salées.....	0 a 00

A. KEROCK,

Marchand de cuir, 505, rue St. Paul.

St. Hyacinthe 14 mai 1870.

FARINE —Fleur, ex. superfine	\$4 50	a	4 55
" en poche p 100 lbs	2 50	a	2 75
GRAINS —Orge par minot	0 50	a	0 00
Avoine do	0 26	a	0 00
Gaudriole do	0 00	a	0 40
Pois do	0 75	a	0 00
Blé do	1 12	a	0 00
Blé-d'inde do	0 80	a	0 00
Sarrasin do	0 50	a	0 00
VOAILLES —Dindes par couple	2 00	a	2 50
Oies do	0 00	a	0 00
Canards do	0 00	a	0 00
Poules do	0 90	a	1 00
Poulets do	0 65	a	0 00
VIANDES —Bœuf à la livre	0 10	a	0 12
Do par quartier	0 4	a	0 6
Veau au quartier	0 80	a	1 00
Mouton, par quartier	1 00	a	1 20
Lard par livre	0 13	a	0 15
salé	0 12	a	0 15
Do par 100 lbs	10 00	a	11 00
DIVERS —Potates au minot	0 00	a	0 80
Beurre en livre	0 17	a	0 20
Do en tinette	0 00	a	0 00
Sucre d'épate	0 10	a	0 12
Œufs la douzaine	0 10	a	0 12
Suif la livre	0 00	a	0 00
Foin par 100 bottes	5 0	a	5 0
Paille do	0 0	a	0 0
Choux la pièce	0 0	a	0 0
Miel la livre	0 10	a	0 0
Savon do	0 10	a	0 00
Oignons la tresse	0 20	a	0 25
Fèves la pot.	0 6	a	0 10
Laine	0 3	a	0 40
Navets la pièce	0 0	a	0 0
Pommes par minot	1 20	a	1 50
do quart	3 00	a	4 0
Taline par lb.	0 10	a	0 17

Québec, 14 mai 1870

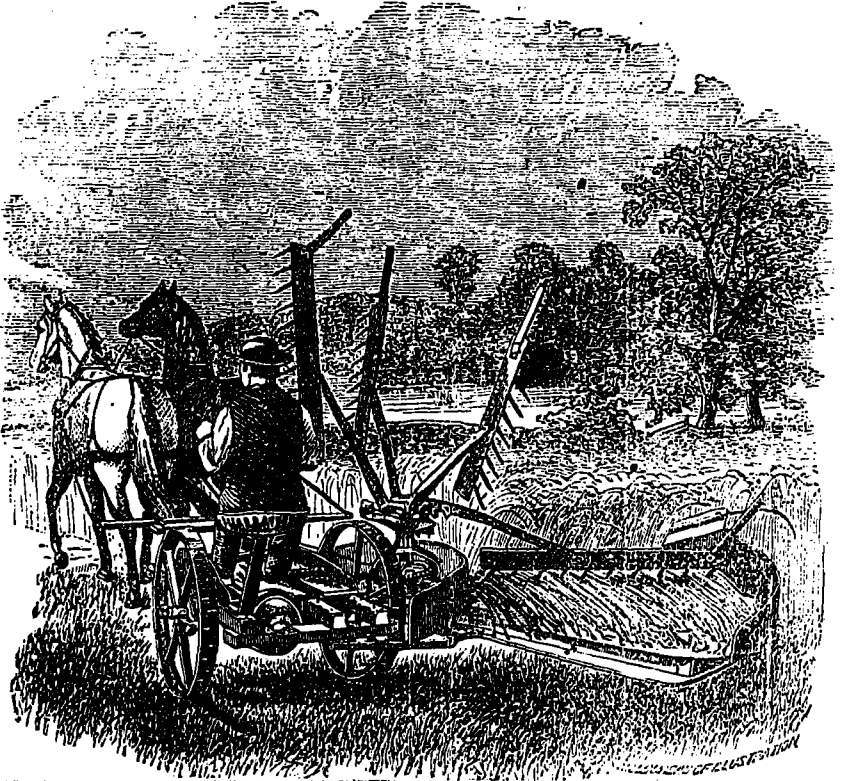
FLEUR —extra supérieure	\$6 00	a	6 00
Extra	5 20	a	5 50
Fancy	4 90	a	5 00
Superfine No 1	4 05	a	4 75
Do forte	4 80	a	4 90
Do No 2	4 35	a	4 50
En poche No 1 p 100 lbs	2 20	a	2 40
Gruau p bri de 200 lbs	5 10	a	5 25
Farine d'avoine	5 00	a	5 50
Do de blé-d'inde, blanc			
par 200 lbs	4 60	a	4 70
Do do do de jaune,	4 50	a	4 65
VIANDES —Bœuf, par 100 lbs	9 00	a	10 00
Do par livre	0 10	a	0 12
Mouton do	0 10	a	0 12
Agneau par quartier	0 60	a	1 00
Lard frais par 100 lbs	9 00	a	10 00
Do par livre	0 9	a	0 11
Lard salé do	0 12	a	0 14
Jambon frais	0 11	a	0 12
Do salé et fumé	0 14	a	0 16
Poissons —Saumon p bri 200 lbs	14 00	a	0 00
Do par lbs	0 9	a	0 11
Morue verte par bri	0 00	a	5 00
Do en paquet	0 0	a	0 0
Do par lbs	0 2	a	0 3
Morue sèche par quintal	5 75	a	6 00
Huile de morue par gallon	0 0	a	0 62
Hareng du Labrador	5 00	a	5 25
DIVERS —Beurre frais par livre	0 20	a	0 22
Do salé do	0 17	a	0 19
Volailles par couple	0 75	a	0 85
Dindes do	2 50	a	3 0
Oies do	1 25	a	1 50
Canards do	0 70	a	0 88
Patates par minot	0 55	a	0 60
Oignons par baril	2 75	a	3 00
Avoine par minot	0 40	a	0 42
Pois do	1 60	a	1 25
Œufs, par doz	0 18	a	0 20
Fromage par lbs	0 18	a	0 20
Sucre d'érable p lbs	0 9	a	0 10
Pommes par bri	5 50	a	6 00
Laine p lbs	0 28	a	0 30
Bois par cordes, 2 1/2 p	3 25	a	3 75
Foin par 100 bottes	5 0	a	6 0
Paille do	3 50	a	4 00
PRAUX —Vertes, inspect., p 100 lb.	8 0	a	9 00
De moutons, non prép. ch.	0 90	a	1 00
De Foin do p lb.	0 12	a	0 0

AVIS AUX CULTIVATEURS,

L'économie c'est la Fortune du cultivateur !!

Et si l'on veut économiser pour les travaux des foins et des récoltes en général qu'on achète une

FAUCHEUSE ET MOISSONNEUSE,



(Dite "BUCKEYE.")

MANUFACTURÉE PAR MM. FROST & WOOD, DONT MM. A. MAYNARD

& CIE., DE ST. HYACINTHE, sont les agents.

La "BUCKEYE," manufacturée par MM. Frost & Wood, est la seule machine qui combine toutes les améliorations les plus récentes. Tout le monde connaît sa solidité et sa durée, et partout elle a été reconnue comme étant ce qu'il y avait de meilleur et de plus parfait comme œuvre d'art et comme bonne faucheuse.

Depuis cinq ans, plus de huit cent de ces machines ont été vendues dans le Bas-Canada, dont plusieurs (au-dessus de cent) dans les environs de St. Hyacinthe.

La "Buckeye" a toujours donné pleine et entière satisfaction et est la seule machine de la Province de Québec.

La "Buckeye" Frost & Wood est légère de tir, fauche dans toutes les rices et s'adapte à toutes les ondulations du terrain, même le terrain rocheux, elle est garantie pour faucher une arpent à l'heure sans fatiguer les chevaux.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de s'en servir depuis 5 ans, s'en déclarent maintenant satisfaits, tel que l'on verra par les certificats des personnes qui en ont fait l'acquisition de Mr. ANTOINE MAYNARD.

Les Faucheuses et Moissonneuses de MM. FROST & WOOD peuvent être examinées et sont en vente chez

A. MAYNARD & CO.
AGENTS.

20 mai 1870 — 3 m. — 1350.

Place du Marché, St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

Des SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à MERCREDI, quinzième jour de JUIN prochain, au Presbytère de la Paroisse de St. Damase, pour la construction d'un Presbytère, et réparations à l'Eglise.

Pour les conditions, Plans et Devis on devra s'adresser au soussigné.

Les syndics ne s'obligent pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

N. GAUTHIER, P'tre., Curé.
St. Damase, 19 mai 1870.—St 25b.

CHICOINE & BERNIER,
AVOCATS,

(Rue Cascades St. Hyacinthe.)
Maison A. Archambault vis-à-vis M. Blanchard.
Suivront les Cours Civiles et Criminelles.
J A CHICOINE, T A BERNIER.
St. Hyacinthe, 18 août 1869.

TREFLE ALSIQUE.

Ceux que désirent acheter de la graine de Trèfle Alsique pourront s'adresser au bureau du Journal d'Agriculture, où il y en a en dépôt.
St. Hyacinthe, 1 avril 1870.